UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise
Kramgasse 2, case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Telefax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 3 septembre 2021

Pour tout renseignement complémentaire:
Daniel Arn, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 079 330 31 75
Adrian Haas, directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 079 717 24 24

Empêcher le pillage de nos PME: NON à l'initiative radicale de la Jeunesse socialiste

Le 26 septembre 2021, des votations auront lieu aux niveaux national et cantonal. Le Comité directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) rejette clairement l'initiative populaire de la Jeunesse socialiste (JS). Celle-ci est basée sur des rêveries socialistes, laisse d'innombrables questions en suspens et est extrêmement dangereuse pour notre économie. Lors du vote cantonal sur l'article relatif à la protection du climat, l'UCI a décidé de s'abstenir.

L'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital», en bref «Initiative 99%» de la Jeunesse socialiste exige une charge fiscale supplémentaire pour les revenus générés par les investissements en capitaux. Après déduction d'une exonération indéterminée, ces revenus seront imposés à 150%, et les recettes supplémentaires correspondantes devront être utilisées pour alléger les impositions des revenus du travail faibles et soutenir davantage la prospérité sociale.

L'initiative est problématique, ambiguë et mal conçue sur de nombreux points: d'une part, les notions les plus importantes – p. ex. ce qui est exactement considéré comme un revenu du capital ou l'abattement fiscal ne sont pas définies. D'autre part, la manière dont les recettes supplémentaires seront redistribuées n'est pas clarifiée. Pire encore, les PME sont menacées de charges supplémentaires massives. Avec une imposition des revenus du capital à 150%, les personnes concernées seraient compensées par un revenu fictif, qu'elles n'ont jamais perçu. Cela priverait de nombreuses PME de la substance financière nécessaire, que ce soit pour l'innovation, l'investissement ou encore pour le plan successoral. Il est impératif d'empêcher ce pillage de capitaux de longue durée.

C'est pourquoi le Comité directeur de l'UCI rejette clairement ce projet de la JS et recommande à ses membres de voter NON le 26 septembre 2021.

Abstention concernant l'article sur le climat
L'abstention a été décidée sur l'objet de votation cantonal sur l'ancrage explicite de la protection du climat dans la constitution cantonale.

L'UCI est fondamentalement favorable à la protection du climat et est favorable à des mesures, si celles-ci sont proportionnées. Selon un avis juridique mandaté par l'UCI et établi par le professeur Christoph Jäger, de l'EPF Zurich et de l'Université de Berne, «la protection du climat contre les effets néfastes et la protection contre les effets du changement climatique sont déjà entièrement couvertes par la réglementation existante de la Constitution cantonale (disposition en vigueur en matière d'environnement»)».

Le complément à la Constitution n'est donc pas nécessaire et ne change rien aux possibilités d'action du Canton. Elle n'a qu'un certain impact politique en abusant de l'approbation populaire pour argumenter des exigences monstrueuses en matière de climat. Par ailleurs, la lutte par l'UCI serait considérée comme une déclaration générale contre la protection du climat, ce qui constituerait également une erreur d'interprétation.